

*Initiatives ministérielles*

Monsieur le Président, nous savons qu'au pays la dette nationale constitue un problème majeur, dette nationale qui, en 1984, lorsque nous avons été élus, était déjà de près de 200 milliards de dollars.

Les politiques budgétaires et monétaires du gouvernement conservateur depuis 1984 ont fait en sorte de réduire annuellement notre déficit et ces politiques qui étaient fermes et logiques dans l'esprit économique du gouvernement conservateur ont permis annuellement que notre déficit soit diminué, ce qui n'aide pas le problème, monsieur le Président, d'une dette nationale qui est quand même croissante.

Monsieur le Président, les dépenses au cours des cinq dernières années ont été coupées et, encore la semaine dernière, on a vu l'annonce du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) de coupures de près de 1,4 milliard de dollars.

Encore une fois, monsieur le Président, dans l'optique d'avoir une économie canadienne en bonne forme et, pour avoir une économie canadienne en bonne forme, cela signifie avoir une dette nationale qui revient à un taux acceptable et avoir des revenus, des entrées de fonds qui correspondent à ce niveau-là.

Or, le Budget d'avril apportait des impôts supplémentaires pour les particuliers, principalement une surtaxe au niveau des individus à haut revenu. Je pense, monsieur le Président, et on l'a vu hier encore une fois avec le dossier sur la taxe des produits et services, on se doit d'avoir des dépenses qui sont là et avec lesquelles on doit composer, on se doit d'avoir, pour équilibrer cela, des revenus. Et, monsieur le Président, les revenus, on les prend où? On les prend dans les mains des contribuables à haut revenu, dans les mains des compagnies et, également, par une taxe qui remplacerait une taxe de vente fédérale qui ne correspond plus du tout à la réalité économique de 1989 et qui sera remplacée l'an prochain par la taxe sur les produits et les services, qui est une taxe moderne et qui va correspondre à l'esprit concurrentiel qu'a le Canada et que doit avoir le Canada au niveau international.

Monsieur le Président, dans le projet de loi C-28, il y a également une mesure qui prévoit qu'un certain montant d'argent reçu par des personnes âgées de 65 ans ou plus, ayant un revenu brut de 77 000 \$ ou plus. . . ce qui veut dire que tous les Canadiens âgés de 65 ans qui nous écoutent et qui ont un revenu de moins de 77 000 \$ par année ne sont pas touchés.

Monsieur le Président, cette disposition-là prévoit qu'une partie du montant de la pension de sécurité de la vieillesse qu'ils reçoivent sera remise en impôt au gouvernement fédéral si, encore une fois, leur revenu brut annuel est supérieur à 77 000 \$.

Monsieur le Président, dans le même ordre d'idées, le commentaire négatif que l'on entend de l'autre côté de la Chambre à ce niveau-là est à l'effet de dire que, annuellement, cela va gruger et que le revenu, parce qu'on connaît une inflation tous les ans, le revenu net de chaque personne ayant 77 000 \$ par année sera diminué. À ce niveau-là, monsieur le Président, j'aimerais bien vous souligner les commentaires du ministre des Finances, l'un des meilleurs ministres des Finances qu'on ait jamais eu au Canada, qui a confirmé à plusieurs reprises que s'il y avait lieu, en temps opportun, de réviser l'indexation, ce serait fait, pour s'assurer que le niveau que l'on a imposé, en l'occurrence, dans ce cas-ci, 77 000 \$ par année de revenu brut, demeure dans l'esprit que l'on veut.

Monsieur le Président, c'est un projet de loi qui est important pour l'économie du pays, pour les finances du pays. Si on veut continuer l'excellent travail fait depuis 1984 aux niveaux des entrées de revenus, des dépenses, on se doit, monsieur le Président, d'adopter le projet de loi C-28 dans les meilleurs délais.

Alors, monsieur le Président, je demande à tous les députés de cette Chambre, dans l'esprit de coopération de Noël, de faire des discours succincts et favorables naturellement à l'adoption du projet de loi C-28.

[Traduction]

**M. John Manley (Ottawa-Sud):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet de ce projet de loi; il s'agit d'une mesure d'ensemble touchant de nombreux aspects de la Loi de l'impôt sur le revenu.

J'interviens dans ce débat en troisième lecture après avoir participé aux travaux du comité législatif et après avoir été témoin de la procédure tout à fait arbitraire qui a été appliquée à l'étape du comité législatif. Deux facteurs expliquent la situation en question. Tout d'abord, le gouvernement ne voulait pas entendre de témoins qui avaient des opinions à exprimer sur les éléments fondamentaux de la législation touchée par le projet de loi C-28. Les ministériels ont constamment empêché les Canadiens de se faire entendre en refusant d'augmenter le nombre de témoins permis.

Ensuite l'arbitraire de la procédure en question découlait également, selon moi, de la façon tout à fait incompétente dont le gouvernement a présenté l'avis de motion de voies et moyens relatif à ce projet de loi. En incluant le projet de loi dans la motion de voies et moyens, le gouvernement a empêché qu'on apporte au projet de loi les amendements qui s'imposaient. Au début de l'étude en comité, on nous a soumis un ensemble d'amendements. Ils venaient non pas de députés de l'opposition, mais de ministériels et de représentants du ministère des Finances qui voulaient modifier bien des dispositions du projet de loi C-28. Or, tous ces amendements, qui for-